



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 15 SEPTEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du 08 septembre 2022, affichée le 08 septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 15 septembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT,

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à M. Roland BROQUET, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Sabrina GUYON à Mme Claire ADAM, Alain NOUGARET à M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL à Mme Christie DEZERT, Mme Agnès RAGOT à Mme Sophie MASSIASSE, M. Pascal RANC à Mme Vanessa CHEVALLIER, Mme Sylvie VELUT à Mme Séverine BROQUET.

Absents : Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 19
Représenté : 8
Votants : 27

Délibération n°

2022_D_134

Objet de la délibération : Restauration scolaire – Changement de matériels de cuisine + Décision Modificative

Monsieur le Maire

↳ Informe l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'acquisition de nouveaux matériels de cuisine pour la restauration scolaire. En effet, une armoire froide, deux frigidaires et le meuble self froid ne fonctionnent plus.

↳ Présente deux propositions de prix pour ces acquisitions et Propose de retenir le devis de la société Aube Froid, située à La-Chapelle-Saint-Luc, pour un montant total H.T. de 27 157,66 €, soit 32 589,19 €.

Ce devis comprend :

- Un meuble vitrine,
- Un bain marie à air ventilé avec présentoir chauffant à rampe éclairante,
- Un chariot assiettes niveau constant,
- Deux armoires frigorifiques positives, 2 portes.

↳ Précise que les crédits à l'article 2188, en investissement, n'ont pas été prévus au budget AVP 2022 car il s'agit d'une dépense imprévue et qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour un montant de 33 000 €.

Le **Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **ACCEPTE** le devis de la Société Aube Froid de La-Chapelle-Saint-Luc pour un montant total de 32 589,19 € TTC.

▶ **PREVOIT** la décision modificative, ci-après :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2031 Op 803	Frais d'études - Médiathèque	- 33 000,00 €			
2188 Op 807	Autres immobilisations corporelles – Matériels de cuisine	+ 33 000,00 €			

► **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

